



Interreg
POCTEFA



Cofinanciado por
la UNIÓN EUROPEA
Cofinancé par
l'UNION EUROPÉENNE

CCTP

**Prestation d'assistance technique pour un accompagnement à la présentation
d'une candidature au 2nd appel à projets du programme Interreg Poctefa 2021-2027**

MAÎTRE D'OUVRAGE

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises

Procédure adaptée
Février 2025

CCTP : Prestation d'assistance technique pour un accompagnement à la présentation d'une candidature au 2nd appel à projets du programme Interreg Poctefa 2021-2027

1 - Commanditaire :

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises
Ferme d'Icart
F - 09240 MONTELS
Matthieu Cruège, DGS
Tél (33) 6 84 47 82 59
f.marsollier@parc-pyrenees-ariegeoises.fr

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises est membre d'un consortium transfrontalier de parcs naturels engagés dans un protocole de coopération dénommé Parc Pyrénéen des Trois Nations (PP3N).

Le consortium souhaite présenter un projet dans le cadre du second appel à projets du programme Interreg Poctefa 2021 – 2027.

2 - Objet de la prestation :

La prestation d'accompagnement technique porte sur :

1/ L'aide à la préparation et la présentation de la candidature au second appel à projets du programme Interreg Poctefa lancé le 21 janvier 2025.

Le prestataire aura pour principales missions :

- L'accompagnement du chef de file à :
 - La définition et formalisation du projet (stratégie / Plan d'actions) en adéquation avec les priorités et orientation du programme Poctefa,
 - À la constitution définitive du consortium,
 - À l'élaboration du budget.
- La rédaction et la présentation du dossier de candidature (formulaire et pièces administratives) sur la plateforme SIGEFA dans les 2 langues (français/espagnol).
- L'animation des réunions techniques du consortium et la participation aux réunions entre le chef de file et les partenaires.

2/ L'aide à l'optimisation de l'organisation interne du SMPNR en vue d'assurer les missions de chef de file.

3 - Livrables :

- Fiche descriptive du projet (stratégie et plan d'actions)
- Budget détaillé du projet
- Dossier de candidature complet (version française et espagnole)

4 - Projet :

4.1 - Objectifs :

Le projet ambitionne de conforter les opérations et les plans d'actions des 4 parcs naturels français (1), catalan (1) et andorrans (2) engagés depuis le 24 août 2018 au moyen d'un protocole d'accord dans le Parc Pyrénéen des Trois Nations, plus vaste espace protégé transfrontalier d'Europe de l'ouest.

Les objectifs visés par le projet sont :

- **Connaissance, protection et gestion de la biodiversité** : connaissance et suivi d'espèces sauvages emblématiques du Parc Pyrénéen des Trois Nations, stimulation des réseaux de gestionnaires et d'agents de terrain...
- **Communication, sensibilisation et éducation, accueil du public** : actions de médiation en montagne, création d'outils de découverte et de pédagogie, sensibilisation du public et des élus sur les enjeux écologiques et économiques liés au PP3N...
- **Valorisation des produits des espaces naturels du Parc Pyrénéen des Trois Nations** : promotion du territoire via ses productions en lien avec les milieux ouverts, agricoles et pastoraux, forestiers...
- **Coopération transfrontalière** : mise en réseau des acteurs pyrénéens français, andorrans et espagnols, renforcement de la gouvernance du Parc Pyrénéen des Trois Nations, élaboration de candidatures Réserve Mondiale de Biosphère UNESCO

4.2 - Acteurs impliqués :

Les structures supports des Parcs naturels constitutifs du PP3N :

- * Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises,
- * Généralité de Catalogne-Parc d'Alt Pireneu,
- * Comu d'Ordino -, Parc naturel de Sorteny
- * Comu de la Massana – Parc naturel de ComaPedrosa

- Acteurs scientifiques et techniques : ONF, CEN, OFB, collectivités, associations, gouvernement d'Andorre, etc.

D'autres acteurs pourront s'y greffer.

5 - Calendrier :

La prestation débutera à partir de la signature de l'offre commerciale jusqu'au dépôt de la candidature, le **22 avril 2025**.

6 - Adaptation au CCTP :

Le maître d'ouvrage a la possibilité d'apporter des adaptations en fonction des derniers éléments d'information connus avant l'engagement effectif de la mission.

7 - Présentation des offres :

7.1 - Profil des candidats

Le prestataire devra mobiliser les compétences professionnelles et techniques permettant la bonne exécution du marché. Toutes compétences pourront être proposées dans la candidature en fonction de l'approche méthodologique proposée. Les réponses en groupement sont acceptées.

Les compétences requises obligatoires sont les suivantes :

- Expérience significative dans le montage et accompagnement de projets du programme POCTEFA
- Expérience dans le rôle « d'assembler » sur un projet à large échelle
- Savoir parler et écrire en espagnol

7.2 - Composition de l'offre du candidat

L'offre du candidat fera clairement apparaître :

- La méthodologie proposée de manière détaillée et argumentée dans sa note d'intention. La proposition de base pourra être étoffée par des options.
- Les compétences affirmées du prestataire, la présentation de ses références professionnelles, les aspects matériels et humains dont il dispose et qu'il entend mobiliser pour l'exécution des missions du présent cahier des charges afin de déterminer la valeur technique du candidat.
- Un calendrier prévisionnel détaillé (indiquant les délais et les aspects méthodologiques nécessaires au respect de ce calendrier).

- L'organisation projet retenue : Le candidat organisera son intervention de manière à communiquer les documents qui serviront de support aux réunions de travail (note écrite, présentation « Power point » (PPT), éléments d'avancement du projet..).
- Un devis détaillé précisant les prix de journée et temps passés pour chaque élément.

Le montant ainsi proposé est forfaitaire, ferme et définitif, et inclut l'ensemble de la prestation telle que définie dans le présent CCTP.

8 - Coût de la mission :

Les modalités de paiements, notamment les acomptes, seront précisés dans l'acte d'engagement.
Les prix sont fermes, non révisables et non actualisables.

9 - Dispositions générales du marché :

9.1 - Forme du marché :

Le présent marché est un marché public de prestations intellectuelles passé en procédure adaptée selon la réglementation des marchés publics.

9.2 - Titulaire – contractant

Le titulaire du marché peut être un groupement.

En cas de groupement, le mandataire de l'équipe sera désigné au démarrage de la mission. Il sera le chef de projet désigné et l'interlocuteur privilégié du maître d'ouvrage tout au long de l'opération.

En cas de groupement, les missions ne pourront être réalisées séparément sans l'acceptation écrite du maître d'ouvrage.

L'équipe devra présenter ses qualifications, ainsi que des capacités avérées au travail de concertation active à partir des références et expériences dont elle dispose, dans des contextes comparables à celui de la présente mission.

9.3 - Sous-traitance

Le prestataire peut sous-traiter l'exécution de certaines parties de son marché, sous réserve :

- de l'acceptation écrite par le maître d'ouvrage et de l'agrément par ce dernier des conditions de paiement de chaque sous-traitant ;
- de conformité aux articles 112 à 117 du Code des Marchés Publics.

9.4 - Pièces constitutives du marché

1°/ L'acte d'engagement pré-rempli par le candidat et signé,

2°/ Le présent CCTP paraphé et signé,

3°/ L'offre du titulaire,

4°/ Toute autre pièce exigée par la Loi et le règlement applicable aux projets POCTEFA

9.5 - Résiliation du marché

Le maître d'ouvrage peut à tout moment, qu'il y ait faute ou non du prestataire, mettre fin à l'exécution des prestations faisant l'objet du marché avant l'achèvement de celles-ci, par une décision de résiliation du marché.

- En cas d'inexactitude des renseignements fournis par le prestataire dans sa déclaration sur l'honneur, dans les pièces mentionnées à l'article R.324-4 et R.324-7 du code du travail ou encore dans les certificats et attestations délivrés par les administrations et organismes prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales le maître d'ouvrage procédera à la résiliation du marché, aux torts du prestataire, sans mise demeure préalable et sans que celui-ci puisse prétendre à une quelconque indemnité.

Le maître d'ouvrage pourra procéder à l'exécution du service, aux frais et risques du prestataire.

- Sauf dans les cas de résiliation prévus à l'alinéa ci-dessus, ainsi que dans les cas prévus à l'article 47 du code des marchés publics, le prestataire a droit à être indemnisé du préjudice qu'il subit du fait de cette décision.
- La résiliation du marché ne fait pas obstacle à l'exercice des actions civiles ou pénales qui pourraient être intentées contre le prestataire à raison de ses fautes.

9.6 -Règlement des litiges

Le maître d'ouvrage et le prestataire s'efforceront de régler à l'amiable tous les différends qui pourraient survenir lors de l'exécution du présent marché, soit directement, soit par la procédure de règlement des litiges telle que prévue au Chapitre I du titre VI du Code des Marchés Publics.

En cas de litige, le tribunal administratif de Toulouse est seul compétent.

10 - Sélection des offres :

10.1 - Critères de jugement des offres et pondération

Les propositions des candidats seront examinées au regard des critères ci-dessous :

* la valeur technique de l'offre - Coefficient : 0,5, dont :

0,1 : bonne compréhension et reformulation de la commande,

0,2 : compétences du prestataire mises en œuvre,

0,2 : pertinence de la méthodologie proposée

* le prix. Coefficient : 0,5.

10.2 - Choix du candidat

La consultation des prestataires est une consultation à procédure adaptée (article 26 et 28 du Code des Marchés Publics). L'analyse des offres sera effectuée par un ou plusieurs élus du SMPNR, le DGS et des techniciens du SMPNR, en lien avec les interlocuteurs des autres parcs naturels du PP3N.

Le maître d'ouvrage se réserve également la possibilité de négocier avec les candidats qui présentent les meilleures offres.

11 – Remise des offres :

Les candidatures sont à retourner par courriel **avant le 20 février 2025 à 12 heures** à l'attention de Matthieu CRUEGE, DGS du PNR des Pyrénées Ariégeoises : f.marsollier@parc-pyrenees-ariegeoises.fr

Les candidatures envoyées après la date limite ne seront pas considérées.

12 - Rendus et propriétés :

Le type de rendu sera sous forme de rendus numériques (fichiers, photos) et de rendus papier (textes, cartographies...), aptes à être reproduits sans aucune intervention autre.

Les documents sources (photographies, documents graphiques, cartes, etc.) devront être fournis au format image type jpeg et format SIG compatibles MapInfo et/ou ArcView (format Shape). Les images de type photographie, croquis, bloc diagramme, schéma devront être fournis en Haute-Définition. Les fichiers utilisés seront configurés de façon à permettre une diffusion par voie numérique à l'ensemble des interlocuteurs ou partenaires associés compte-tenu des caractéristiques de débit des dessertes numériques.

Les documents produits sont la propriété du Syndicat mixte du PNR. Le prestataire ne pourra faire aucun usage commercial des résultats des prestations réalisées dans le cadre du présent marché sans son accord préalable.

Le prestataire est tenu d'intégrer le logo du PNR et les logos des financeurs dans tous les supports y compris numériques (vidéos, présentations...) et documents qu'il produit dans le cadre de cette mission.

Le Syndicat mixte du PNR se réserve le droit de demander d'apporter des modifications aux supports et comptes-rendus proposés par le prestataire avant validation.

Le Président du Syndicat mixte du PNR des Pyrénées Ariégeoises

M. Kamel CHIBLI